

COLLECTIF DE L'EAU DU GRAND AVIGNON

7, impasse des fleurs – 84000 AVIGNON

- Collectif de l'EAU - Usagers d'Avignon
- Association de l'EAU des Usagers du Grand Avignon Gardois
 - Association des Usagers de l'EAU de Morières
 - Association des Usagers de l'EAU de Caumont
- Association : « Gérons l'EAU Autrement à Vedène »

- Association pour l'Information & la Défense des Usagers de l'EAU d'Entraigues-sur-la-Sorgue
 - Association des Usagers de l'EAU du Pontet
 - Collectif Citoyen d'Usagers Vigilants de Velleron

CONFERENCE de PRESSE du 03 12 2021

.....

SUEZ A TOUT FAUX

MEME LA TVA

Monsieur Le Président : allez vous continuer de protéger les sociétés des eaux ?

Les sociétés VEOLIA pour les eaux usées et SUEZ pour l'eau règnent sur les communes de l'agglomération depuis le 01 01 2019 en Avignon ,et depuis le 01 01 2021 sur les autres communes

I - des sphères de non droit

les transferts de délégataires en 2019 et en 2021 se sont révélés des sphères de non droit, de procédures d'évaluation de consommations sources d'innombrables litiges, de factures extravagantes , de m3 payés 2 fois, de factures forfaitaires illégales.

Ces problèmes auraient pu être réglés et même évités si le G.Avignon avait joué son rôle de garant de la continuité du service et de sa qualité, si chez Suez – et aussi chez les délégataires sortants- un vrai service d'écoute et de contentieux avait été mis en place.

II - D'Avignon aux autres communes : le problème s'aggrave

Or tous les cafouillages et dysfonctionnements qu'avaient connus les usagers d'Avignon en 2019 se sont reproduits en pire en 2021 pour les autres communes, et ce alors qu'au moment des faits nous les avons signalés au G.Avignon.

M.Le président : nous avons suggéré des modifications dès le début 2019 et même demandé une conciliation que vous avez boycottée.

Depuis avril 2021 , où vous avez donné raison à Suez pour ses factures forfaitaires à 19 m3 pour tous, indépendamment de la consommation habituelle de chacun, vous avez usé de propos rassurants pour dire :

- que les pénalités de retard à 25€ (25,53€ en 2020) étaient examinées et justifiées
- que tout allait s'arranger quand Suez allait enfin procéder à des relevés réels de compteurs après 2 estimations successives, celle de la Saur au 31 12 2020, et celle de Suez à 19 m3

Force est de constater qu'à l'arrivée de ces nouvelles factures de novembre et décembre 2021, à Villeneuve, les Angles, Pujaut et Morières, les usagers sont confrontés

- à des factures extravagantes et des volumes doublés et même triplés
- à des réponses de Suez du genre « allez voir la SAUR »
- à des nouvelles estimations sans relevé réel de compteur fin 2021

AINSI, DEVANT LA MULTIPLICATION DES ESTIMATIONS, L'USAGER EST DANS LE BROUILLARD ET N'A PLUS DE REPÈRE SOLIDE SUR SA CONSOMMATION

III - des volumes payés au tarif 3 :

Aujourd'hui, des usagers découvrent que le relevé de la SAUR estimé au 31 12 2020 était faux, c'est pourtant celui là qui est à la base de la facture Suez à partir du 01 01 2021 ; Et les voilà dans des volumes représentant 2 ou 3 fois la consommation habituelle, soit plus de 200m3 (200m3 que jamais ils ne consomment en 1 an)

l'abonné tombe alors dans le tonneau du tarif 3^e tranche (au lieu de 2^e tranche)

tarif T2 : 0,1579€ le m3

tarif T3 : 1,0088€ le m3 soit 6 fois plus

IV - des fautes aussi vis-à-vis de la collectivité et des communes

Non seulement Suez affiche une gestion – usagers déplorable, mais on s'aperçoit qu'elle ne respecte pas le contrat signé avec l'agglomération du G.A.

- Le délai de paiement des factures de 3 semaines dans le contrat devient 15 jours sur la facture ;
- les relevés de compteurs, 2 par an obligatoires ont été remplacés par un seul en 2021, ainsi les fuites ne sont pas détectées ;
- Les chiffres de rendement réseau indiqués dans le rapport de l'eau, montrent que les objectifs ne sont pas atteints, d'où beaucoup d'eau perdue, et on fait saute-moutons sur les pénalités prévues au contrat : pas de sanctions pour Suez.

V - Cerise sur le gâteau : la facturation de la TVA est fautive

Les usagers sont devenus vigilants, un habitant de Villeneuve nous alerte : avez-vous regardé comment Suez calcule et facture la TVA. ?

Il se trouve qu'avec la facturation forfaitaire de 19 m3 en avril 2021, nous avons 23 460 factures identiques

Et voilà un petit problème d'arithmétique du CM2

Démonstration sur l'une de ces factures toutes identiques

Total H.T. eau : 25,44€ , calculons TTC avec TVA à 5,5 %, on obtient :26,84€

MAIS CHEZ SUEZ CELA DEVIENT :26,85€

Total H.T. assain. : 34,28€ , calculons TTC avec TVA à 10%, on obtient :37,71€

MAIS CHEZ SUEZ CELA DEVIENT : 37,73€

Alors, nous direz vous, pour quelques centimes ! « vous n'allez pas chercher des noises ! », seulement voilà outre les 23 460 factures, le problème se produit sur 70 000 factures de l'agglomération, et sur 50 000 à Avignon depuis 3 ans, et dans les autres communes du Vaucluse gérées par SUEZ« !!

Donc , sur tous ces sujets, nous posons cette question à M.Le président du G.Avignon :

Ne vaudrait-il pas mieux écouter ce que disent les usagers et les habitants et apporter les réponses qui s'imposent, au lieu de protéger les délégataires

*Les 7 associations
Regroupées dans le collectif de l'eau*